

## La villa avenue Aristide-Briand sera détruite

La Cour de cassation a donné droit au promoteur Réalités qui souhaite construire un immeuble.



La villa située au 69, avenue Aristide-Briand sera détruite pour laisser place à un nouvel ensemble. Les mosaïques Odorico seront préservées.

Le conseil d'État confirme le permis de construire accordé au promoteur Réalités concernant la villa du 69, avenue Aristide-Briand, actuellement murée après des occupations illégales.

La société, basée à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), voit ainsi confirmer son projet pour un immeuble de 31 logements. Riverains et défenseurs du patrimoine résistaient depuis quatre ans, pour sauver l'hôtel particulier, Belle époque, qui figure à l'inventaire du patrimoine d'intérêt local réalisé par la Ville. Le promoteur qui l'a racheté à ses héritiers prévoit de le démolir mais de conserver toutefois, dans le hall du nouvel immeuble, les décors réalisés par le mosaïste Isidore Odorico.

### Fin du marathon juridique

Déboutés devant le tribunal administratif de Rennes, puis la cour admi-

nistrative d'appel de Nantes, deux particuliers revenaient, une dernière fois, devant le conseil d'État pour demander l'annulation du permis de démolir et de construire délivré le 2 avril 2013, par la mairie de Rennes.

La secrétaire de l'association Paris-Rennes qui milite activement pour la protection du cadre de vie autour de la rue de Paris, soutenait notamment que le bâtiment devant être démolir présente « un caractère exceptionnel justifiant sa protection » et que sa « démolition était de nature à compromettre la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti ».

La plus haute juridiction a finalement confirmé les décisions rendues par ses homologues rennais et nantais. Plus rien ne s'oppose désormais au projet immobilier.

Frédérique JOURDAAN